

Anim@Dom

La prévention à domicile

Véronique PIORO, Responsable Domicile, Janvier 2023

CONTEXTE



- Réponse à un appel à Projet de la Conférence des Financeurs de Côte d'Or → Mise en place d'actions de prévention collectives et individuelles à destination des personnes âgées.
- ATOME (*Vyv3 Bourgogne*), le CSI, l'ADMR et le CH-H-CO sont engagés dans ce même projet.
- Réunion organisée par le CD/retour d'expérience/travail collectif : sectorisation, documentation d'évaluation commune.



Constat :

- ✓ Beaucoup de PA vivent seules et s'isolent progressivement
- ✓ Perte d'envie pour réaliser les activités du quotidien (préparation des repas, entretien de l'habitat...) et/ou de pratiquer une activité extérieure (repli sur soi...)
- ✓ Perte rapide de l'autonomie avec des hospitalisations répétées
- ✓ Logement qui devient inadapté, insalubre, dangereux
- ✓ Des aidants épuisés

Les objectifs :

- ✓ Maintenir les PA à leur domicile dans les meilleures conditions possibles
- ✓ Préserver leur capital autonomie, leur redonner confiance en eux pour assurer les gestes du quotidien
- ✓ Prévenir les risques liés à l'état de santé, l'environnement, les conditions de vie



Mise en place du projet Anim@Dom à ATOME



- Le choix d'ATOME a été de mettre en place des actions individuelles de prévention
- Pourquoi ce choix?
 - Les intervenants à domicile rencontrent régulièrement des situations complexes dans l'accompagnement des personnes
 - Des situations qui perdurent parfois et qui ne sont plus prises en compte, voir même banalisées.
- Détachement d'une aide soignante/formatrice PRAP pour intervenir au domicile des PA identifiées et réaliser des actions individuelles de prévention.
- Dans le cadre du partenariat avec le CSI, des actions collectives sont mises en place

Objectifs des actions individuelles



- Répondre aux besoins des Personnes Agées en GIR 3, 4 et 5
- Apporter une réponse individuelle, spécifique et conforme aux attentes de la personne et des aidants
- Permettre à la PA de retisser des liens sociaux
- Maintenir la PA dans son environnement habituel en limitant les dangers liés au domicile.

Très important : Créer un climat de CONFIANCE avec la personne pour favoriser son adhésion aux actions de prévention proposées.

Identification des situations à risque

- Les chutes
- La dénutrition
- L'isolement
- La vision/l'audition
- Les troubles cognitifs
- Les troubles du sommeil
- L'habitat : encombrement, insalubrité
- Les prise de médicaments
-



Organisation des actions de prévention



- Aleth, animatrice prévention, est détachée sur le dispositif « prévention » à temps plein
- Elle travaille en lien avec les coordinatrices d'activité SAD et SSIAD
- Les intervenants à domicile identifient et signalent à leur responsables SAD ou SSIAD les situations à risques des personnes aidées
- Les Responsables font appel à Aleth qui :
 - se rend au domicile
 - établit une relation de confiance avec la personne
 - évalue les besoins de la personne âgée et les risques
 - définit un ou plusieurs objectifs sur un risque particulier
 - détermine un nombre de séances avec la personne

Organisation des prises en charge



- L'animatrice soumet son évaluation à la coordinatrice SAD et/ou SSIAD et les actions qui seront menées
- planifie avec la personne âgée les séances d'intervention : 1 séance par semaine sur 3/4/5 semaines voir davantage si besoin.
- dès lors que l'objectif est atteint, Aleth réalise un bilan final et le transmet à la coordinatrice
- elle prévoit avec la personne aidée un RDV 2 mois plus tard pour évaluer la situation et réintervenir ou réajuster si besoin.

Concrètement

Exemple N°1. Thématique : l'habitat

- Mme R, 60 ans, vit seule depuis 2 ans dans un nouvel appartement.
- Situation adressée par le Responsable d'agence qui a été interpellé par les AD et AS.

Constat :

- Logement très encombré, sacs poubelle partout, cartons empilés , meubles cassés...
- Circulation difficile dans l'appartement
- Différentes interventions en amont avaient été menées sans succès

Objectif :

- Permettre à Mme R de vivre dans un logement décent.

Actions :

- évacuer les déchets, ranger les cartons, réaménager l'intérieur de l'appartement, jeter des meubles ou autres objets cassés et inutilisables,.....

Résultat après 11 interventions :

- Mme R vit dans un logement propre, épuré et peut se déplacer sans se mettre en danger.
- Les intervenants veillent à maintenir un logement correct.

Concrètement

Exemple N°2. Thématique : l'audition

- Mme B, 98 ans , vit seule en appartement, non voyante et malentendant, isolée, sans famille.
- Alerte donnée par l'AD à la coordinatrice du SAD

Constats :

- Rupture totale du lien social, problème de communication, replie sur elle-même, triste.
- Très peu d'échanges avec les différents intervenants.

Objectif :

- appareiller Mme B pour rétablir la communication.

Actions :

- Prendre contact avec le médecin traitant
- accompagnement Mme B aux différents RDV pour être appareillée.

Résultats :

- Mme B est équipée de 2 appareils auditifs, elle communique parfaitement avec les intervenants extérieurs.
- Mme B est bien moins isolée, elle retrouve le sourire, prend du plaisir à discuter.
- Mise en place de Binôme 21 avec une personne qui intervient 1 fois par semaine chez Mme B : elles écoutent de la musique, discutent, partagent un temps de convivialité autour du goûter.

Concrètement

Exemple N°3. Thématique : aidante épuisée

- Mr P, 77 ans, atteint de la maladie Alzheimer, vit en maison avec son épouse, famille très présente.
- Situation transmise par la coordinatrice du SSIAD car l'épouse est épuisée.

Constats :

- Déambulation ++ de Mr P, il déplace les objets de la maison, parle dans un langage charretier, parfois agressif avec son épouse.
- L'épouse est épuisée.

Objectif :

- soulager Mme P qui souhaite maintenir son époux à la maison.

Résultats :

- Mise en place du SAD : 2 h par semaine pour permettre à Mme de sortir et faire ses courses...
- Dans l'attente d'un relai, Aleth organise 1 fois par semaine des sorties en extérieur avec Mr P et lui propose également des jeux pour le canaliser.
- Des démarches sont en cours auprès du centre de jour, de France Alzheimer pour que Mr P soit pris en charge plusieurs fois par semaine afin de soulager son épouse.

Points forts du dispositif/Bilan 2022



Points forts

- Permet le maintien des personnes âgées à leur domicile dans de meilleures conditions
- Sécuriser les environnements et les déplacements des personnes
- Eviter les hospitalisations à répétition : chutes...
- Recréer du lien social
- Permettre aux personnes de retrouver leur dignité, l'estime de soi.

Bilan 2022 :

- 85 personnes ont bénéficié du dispositif de prévention avec en moyenne 4 séances par personne.
- Une plus-value dans la prise en charge avec une satisfaction des personnes accompagnées

Merci de votre attention

Questions diverses

Véronique PIORO
Responsable domicile ATOME de Vyv3 Bourgogne